

## Fonds monétaire international

**Tunisie** : Lettre d'intention, Mémoire de politique économique et financière, et Protocole d'accord technique

28 janvier 2014

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement de la Tunisie, dans laquelle sont décrites les politiques que la Tunisie entend mettre en œuvre à l'appui de sa demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété de la Tunisie, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

Mme Christine Lagarde  
Directrice Générale  
Fonds Monétaire International  
700 19th Street, NW  
Washington, D.C. 20431  
USA

Tunis, le 28 janvier 2014

Madame la Directrice Générale,

1. Le processus de transition politique vers des nouvelles élections a redémarré en force. Après avoir connu lors des derniers mois l'une des périodes les plus difficiles de sa transition démocratique, la Tunisie a de nouveau un calendrier politique clair. En effet, grâce aux efforts de tous les partis politiques et de la société civile composant le dialogue national, une solution consensuelle a pu être trouvée à travers laquelle un nouveau gouvernement apolitique a été mis en place. Par ailleurs, les membres de l'Instance supérieure indépendante des élections (ISIE) ont été nommés, et une nouvelle Constitution sera adoptée avant la fin du mois de janvier 2014. Nous sommes convaincus que ces développements ouvriront la voie à la tenue d'élections libres et démocratiques qui remettront la Tunisie sur un sentier de croissance forte et soutenue.

2. Toutes ces étapes inhérentes au processus de transition politique—ainsi que d'autres chocs exogènes— ont eu un impact négatif sur le bon déroulement du programme économique du gouvernement. Ainsi, un environnement économique international difficile—conjugué à un apport financier moins élevé que prévu de nos partenaires au développement— a aggravé les pressions sur la position extérieure et budgétaire. Ces développements—accompagnés par des incidents de sécurité inédits— ont pesé sur les perspectives économiques à court terme de la Tunisie, en réduisant la croissance et en diminuant, malgré nos efforts, le rythme des réformes envisagées.

3. Malgré ce contexte défavorable, notre économie a pu résister à ces chocs; ce qui nous a permis d'atteindre la plupart des objectifs que nous nous sommes fixés dans le cadre du programme à fin septembre 2013. Les critères de réalisation quantitatifs à fin décembre pour les Avoirs Intérieurs Nets (AIN) et les Réserves Internationales Nettes (RIN) apparaissent avoir été manqués en raison des chocs exogènes et des besoins de liquidité bancaire, et le critère de réalisation à fin décembre semble avoir été réalisé :

- Critères de réalisation et indicateurs quantitatifs. Nous avons réalisé les critères quantitatifs sur les RIN et AIN à fin juin et septembre, et avons respecté le plafond zéro continu sur l'accumulation des arriérés extérieurs. Les critères de réalisation sur les RIN et AIN à fin décembre n'ont—d'après nos estimations— pas été réalisés à cause d'un financement externe inférieur aux prévisions et de besoins de liquidité

importants dans le système bancaire. Le critère de réalisation concernant le solde primaire de l'administration centrale (sur base caisse) à fin décembre apparaît avoir été respecté grâce à des mesures qui ont permis de : (i) sursoir à tout engagement des dépenses courantes hors salaires et intérêts de la dette dès le 15 décembre 2013; (ii) limiter la période complémentaire pour l'année 2013 au 20 janvier 2014; et (iii) reporter des paiements de fin 2013 à début 2014 en raison de retards de mobilisation de certaines ressources extérieures qui ont entraîné des contraintes de liquidité. L'objectif indicatif quantitatif sur les dépenses sociales a été manqué sur toutes les échéances en raison de problème de capacité d'absorption, bien que le montant des dépenses sociales et des transferts aux familles nécessiteuses reste en ligne avec les montants inscrits dans la loi rectificative de 2013. L'indicateur continu sur la non accumulation des arriérés intérieurs a quant à lui été réalisé.

- Réformes structurelles. Malgré un certain retard accusé dans leur mise en œuvre, neuf sur les quatorze repères structurels qui devaient être mis en œuvre avant fin décembre 2013 ont été réalisés (Tableau 2a). Le nouveau programme d'appui aux ménages ciblé pour accompagner la réduction des subventions énergétiques et protéger les populations les plus vulnérables prévu pour fin août 2013 ne pourra être réalisé qu'en mars 2014 suite à la poursuite des travaux d'identification des ménages bénéficiaires et des moyens de distribution. Des délais dans les procédures administratives ont retardé l'audit prévu des entreprises publiques, qui couvre maintenant une entreprise de plus, et sera réalisé à fin mars 2014. Tous les repères concernant la politique monétaire et le secteur financier ont été réalisés, à l'exception de : (i) l'étude d'impact sur le nouveau ratio de liquidité qui sera finalisé d'ici janvier 2014 ; (ii) la mise en place de la plateforme électronique et de l'accord de teneur de marché retardée par des raisons techniques, mais qui sera effectif à la mi-mars 2014 ; et (iii) celui relatif à l'élaboration de l'orientation stratégique des banques publiques qui n'a pu être achevé à cause des retards dans les procédures de sélection des cabinets d'audits. Les repères structurels sur la réduction de la dichotomie de l'impôt sur les sociétés, la fusion des services à la Direction des Grandes Entreprises et la formule automatique de détermination des prix du carburant ont tous été réalisés mais avec un léger retard. En ce qui concerne le code des investissements, le projet a été adopté par le Conseil des Ministres et soumis à l'Assemblée Nationale Constituante en novembre pour ratification. Les décrets d'application y afférents seront élaborés et publiés aussitôt que le code sera ratifié.
- Grâce aux politiques macroéconomiques appropriées mises en œuvre pour atteindre les principaux objectifs du programme fixés pour les neuf premiers mois de l'année 2013, et des progrès considérables pour la mise en œuvre de notre ambitieux programme de réformes structurelles (tableau 1 et 2a), le Gouvernement sollicite la conclusion de la première et deuxième revue du programme appuyé par l'accord de confirmation ainsi que le décaissement de 329,12 million de DTS. Il sollicite également une dérogation pour la non-observation du critère de réalisation quantitatif

concernant les RIN et AIN sur la base des mesures correctrices prises et une dérogation d'applicabilité pour le critère sur le solde budgétaire, qui apparaît avoir été réalisé mais dont les données finales ne sont pas encore disponibles. Le gouvernement souhaiterait également proposer de nouveaux critères de réalisation sur les RIN, AIN, et solde primaire pour fin mars 2014 et fin juin 2014 ainsi qu'un nouveau repère indicatif relatif aux dépenses courantes primaires, tels que décrits dans le MEPF (tableau 1) et le protocole d'accord technique ci-joint. Par ailleurs, dans les prochains mois, et afin de nous donner plus de flexibilité pour atteindre les objectifs du programme, le gouvernement compte lors de la prochaine revue engager des discussions avec les services du FMI l'éventualité de mesures budgétaires additionnelles ou le cas échéant sur une extension et un rééchelonnement de l'accès de l'accord de confirmation.

4. La présente lettre d'intention s'appuie sur la précédente lettre d'intention (LI) et le mémorandum des politiques économiques et financières (MPEF) approuvés le 24 mai 2013. Le MPEF joint en annexe développe les principaux éléments du programme du gouvernement et des politiques prévues par la Banque centrale de Tunisie que nous comptons mettre en place au cours de l'année 2014. Il décrit également les réformes structurelles et les indicateurs relatifs à la deuxième année du programme. Nous demeurons déterminés à appliquer notre programme avec vigueur tout en étant conscients des difficultés liées au contexte national, régional, et international.

5. Nous sommes convaincus que les politiques décrites dans le MPEF en annexe sont appropriées pour la réalisation des objectifs de notre programme économique, qui vise à assurer la stabilisation macroéconomique à court terme tout en jetant les bases nécessaires pour soutenir la croissance et protéger les groupes vulnérables. Nous demeurons vigilants et disposés à prendre toute mesure supplémentaire qui s'avérerait nécessaire pour atteindre de tels objectifs. Nous consulterons les services du FMI sur l'adoption de ces mesures, et en avance de toute révision des politiques macroéconomiques contenues dans ce MPEF, et ce, conformément aux politiques de consultations du FMI. Toutes les informations et données nécessaires pour le suivi du programme seront fournies aux services du FMI.

6. Nous autorisons les services du FMI à rendre publique la présente lettre d'intention ainsi que les pièces ci-jointes (MPEF, tableaux 1, 2a et 2b ainsi que le rapport des services du FMI qui l'accompagnera.

Salutations distinguées,

Chedly Ayari  
Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie

Hakim Ben Hammouda  
Ministre des Finances

## PIÈCE JOINTE 1 : MEMORANDUM DES POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

*La Tunisie fait face à un environnement extérieur marqué par la crise économique chez nos principaux partenaires et une transition démocratique particulièrement difficile qui essaie d'avancer via le dialogue et le consensus. Ceci s'est traduit par un ralentissement de l'activité économique qui a réduit nos marges de manœuvre budgétaires et extérieures. Pour faire face à ces défis, et afin de maintenir nos positions budgétaire et de réserves internationales à des niveaux soutenables, nous avons initié un processus qui vise à contenir les dépenses courantes, resserré davantage la politique monétaire, maintenu un taux de change plus flexible accompagné par des mesures visant une application plus stricte de la réglementation existante, et mis en oeuvre des réformes visant à renforcer le secteur bancaire et son cadre réglementaire. Nous demeurons résolus à promouvoir un secteur privé compétitif capable d'alimenter une croissance inclusive et de prendre les mesures nécessaires pour maintenir la cohésion sociale et protéger les populations vulnérables.*

### I. CONTEXTE ET PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES

1. **Les différents chocs exogènes et les difficultés de la transition démocratique ont posé de sérieux défis à l'économie tunisienne.** Une longue gestation du processus de consultation pour parachever la transition politique — et les incidents sécuritaires inédits qui l'ont accompagnée — ont ébranlé la confiance dans l'économie tunisienne. Ceci s'est traduit par un ralentissement de la croissance économique, un retard dans la mise en oeuvre des réformes engagées et un prolongement de l'attentisme des investisseurs locaux et étrangers. A cela, s'ajoute la survenance de chocs exogènes nouveaux, tels la réduction du volume de gaz naturel algérien à destination de l'Italie via la Tunisie, qui a eu pour effet, entre autres, d'aggraver la dépendance énergétique de l'économie nationale vis-à-vis de l'étranger avec, à la clé, une hausse des subventions budgétaires au titre des importations énergétiques additionnelles dès le premier trimestre de 2013, Par ailleurs, les aides extérieures destinées à soutenir le budget tunisien ainsi que le recours aux marchés financiers extérieurs ne se sont pas matérialisés au niveau programmé.

2. **Malgré une conjoncture internationale et un contexte national difficiles, la performance macroéconomique de la Tunisie reste globalement positive.** La croissance économique pour l'année 2013 reste inférieure à la prévision initiale de 4%, mais sera tout de même proche de 2,7% en glissement annuel — tirée par les services privés et publics et malgré une baisse des activités agricoles et une stagnation dans les industries manufacturières. Après avoir atteint 6,5 % en glissement annuel en mars 2013, l'inflation globale de l'IPC s'est réduite à 6% à la fin de l'année 2013, à cause principalement du ralentissement de la hausse des prix des denrées alimentaires et d'un crédit au secteur privé qui reste anémique (6.8% en glissement annuel à fin décembre 2013). Malgré un volume d'importation des biens d'équipement et de matières premières inférieur au niveau prévu, le faible niveau des recettes touristiques et des envois de fonds des travailleurs, conjugué à la

demande extérieure déprimée de biens tunisiens, ainsi que les transferts de dividendes de la société Tunisiana d'environ 500 MDT en 2013, ont fait de sorte que le déficit courant au cours de l'année 2013 reste proche du niveau de l'année 2012, soit 8,2 % du PIB, mais plus élevé que le niveau projeté dans le cadre du programme initial (7,5% du PIB). Cette détérioration de la position externe a été financée par des investissements directs étrangers, un dépôt de la Qatar National Bank, et une nouvelle ligne de crédit commerciale octroyée à la Banque Centrale de Tunisie, qui ont contribué à atténuer un appui budgétaire inférieur aux prévisions et aidé la balance globale des paiements à rester en ligne avec les projections du programme.

### 3. **Le programme économique et de réformes sera basé sur le cadrage macroéconomique suivant :**

- **Croissance.** Pour 2014, le gouvernement tunisien escompte toujours une croissance de 4% pour l'année, mais par souci de prudence — et compte tenu des incertitudes liées à la transition politique, le report des élections, et à la conjoncture internationale toujours difficile — le programme macroéconomique a tablé sur un taux de croissance de 3,0% en glissement annuel (contre 4,5% dans le programme initial établi en juin 2013). Les perspectives de croissance devraient s'améliorer notamment au courant de la deuxième moitié de 2014 après les élections qui atténueront considérablement l'incertitude et l'attentisme des opérateurs économiques, permettant ainsi à la croissance de dépasser le potentiel en 2015 et réduire l'écart de production négatif.
- **Inflation.** Les tensions inflationnistes devraient continuer à s'atténuer en 2014 pour se situer à 5,3% à la fin de l'année. Une politique monétaire prudente renforcera la crédibilité de la Banque centrale et ancrera davantage les anticipations inflationnistes.
- **Position extérieure.** Le déficit des transactions courantes devrait se contracter en 2014 et dans le moyen terme, et devrait atteindre 5,5% du PIB en 2015 sous l'effet d'une reprise de l'activité chez les partenaires commerciaux et d'une baisse des cours internationaux des produits de base.

## II. OBJECTIFS ET PERFORMANCE SOUS LE PROGRAMME

4. **Les objectifs clés de notre programme économique et de réformes demeurent inchangés et visent à préserver la stabilité macroéconomique à court terme tout en jetant les bases d'une croissance plus élevée et inclusive qui protège les groupes les plus vulnérables de la population.** Notre programme continue de s'articuler autour des trois axes suivants :

- **Maintenir la stabilité macroéconomique.** Nous continuerons de mettre en œuvre des politiques macroéconomiques appropriées pour réduire les fragilités de notre

économie, notamment en maîtrisant les dépenses courantes en 2014, une politique monétaire prudente, et une plus grande flexibilité du taux de change.

- **Jeter les bases d'une croissance inclusive.** Nos priorités sont la diminution des vulnérabilités importantes du secteur bancaire, une meilleure composition du budget appuyée par des réformes structurelles fiscales et budgétaires, et un programme ambitieux de réformes structurelles visant à améliorer le climat des affaires et attirer un volume plus élevé d'investissements directs étrangers.
- **Protéger les populations vulnérables** en renforçant les dispositifs de protection sociale et en procédant à une évaluation systématique des effets sociaux des réformes.

#### A. Performance sous le programme

5. Les politiques économiques mises en œuvre ont permis d'atténuer les chocs exogènes qui — d'après nos estimations — ont largement contribué à la non observance probable des critères de réalisation à fin décembre. Ceci ne pourra être confirmé que lors de la troisième revue lorsque les données seront disponibles (Tableaux 1 et 2a) :

- **Nous ne pensons pas pouvoir observer le critère de réalisation pour les Avoirs Intérieurs Nets (AIN) à fin décembre**, bien que ceux de Juin et de septembre aient été respectés après application des ajustements liés aux dépôts en devises des résidents et au niveau inférieur des emprunts extérieurs de l'Etat par rapport aux prévisions (notamment l'encaissement d'un prêt accordé par la Turquie d'un montant de 200 millions de dollars, qui a été différé au premier trimestre de 2014. L'objectif AIN pour fin décembre ne sera probablement pas respecté principalement à cause d'un accroissement du crédit net à l'Etat.
- **Le critère de réalisation pour les réserves internationales nettes (RIN) à fin juin et septembre a été atteint, mais sera bien en deça de l'objectif à fin décembre 2013.** Pour l'année dans son ensemble, la moins-value au niveau des prêts budgétaires officiels et l'émission retardée des sukuk — ainsi que les interventions importantes sur le marché des changes en réponse aux besoins liés aux financements des transactions courantes — n'ont pu être compensés par la ligne de crédit commerciale de 300 millions d'euros octroyée à la Banque Centrale de Tunisie et d'un dépôt de \$500 millions provenant de la Qatar National Bank. Ces derniers ont également accru les engagements extérieurs de la BCT, entraînant une baisse des Réserves Internationales Nettes (RIN) à 5,5 milliards de dollars à fin décembre 2013, contre un objectif ajusté de 6,2 milliards de dollars. Les réserves de change brutes à fin décembre 2013 couvriront toujours le seuil minimum de 3 mois d'importations que nous nous sommes fixés.
- **Le critère de réalisation concernant le solde primaire de l'administration centrale (sur base caisse) n'a pu être respecté pour toutes les dates de l'exercice**

**2013.** La position fiscale à fin septembre 2013 s'est détériorée en raison de l'augmentation des subventions énergétiques (0,6% du PIB), ainsi que des dépenses additionnelles correspondant au budget de l'année 2012, mais payées pendant la journée complémentaire (prolongée jusqu'en avril 2013). Un renversement de la situation a eu lieu en fin d'année, principalement à cause d'un report de paiements en espèces de 2013 à 2014 (environ 3.2 pour cent du PIB), qui a diminué le déficit budgétaire primaire à fin décembre 2013 à 2.6% du PIB (base caisse, hors dons et produit des privatisations) contre 4.9% dans le programme, après ajustements pour les dépenses de recapitalisation bancaire. Des économies dans les salaires et dépenses sociales (environ 0.6 pour cent du PIB) et une sous-exécution des dépenses d'investissement (d'environ 1,5% du PIB relatif au programme)— liée dans son ensemble à des contraintes de capacité d'absorption au niveau des régions et des procédures de passation de marché et non à une volonté délibérée de réduire les dépenses de développement — a aussi contribué à cette performance qui a été réalisée dans un environnement où l'apport financier externe a été faible. Du côté de la politique fiscale, nos efforts de recouvrement des arriérés d'impôts ainsi que de dividendes provenant des entreprises publiques nous ont permis de compenser une moins value provenant des impôts indirects.

- **L'objectif indicatif pour les dépenses sociales a été manqué** en raison de problèmes de capacité d'absorption, bien que le montant des dépenses sociales et des transferts aux familles nécessiteuses reste en ligne avec les montants inscrits dans la loi rectificative de 2013.

**6. Nous avons accompagné nos politiques macroéconomiques par une poursuite résolue de notre agenda ambitieux de réformes structurelles dans les domaines suivants :**

- **La politique monétaire et de change.** Des progrès considérables ont été enregistrés grâce à l'adoption de nouvelles mesures relatives aux contreparties des opérations de refinancement imposées aux banques. Des problèmes techniques ont retardé la mise en œuvre de la plateforme électronique permettant l'interconnection avec les banques et l'entrée en vigueur de l'accord de teneurs des marchés. Cette mesure — nécessaire à la mise en place d'un système d'adjudication hebdomadaire des devises — sera finalisée d'ici mi-mars 2014 (nouveau repère structurel).
- **Le secteur financier.** Nous avons arrêté l'architecture du nouveau système de reporting, finalisé les rapports d'inspection de 5 banques tel que prévu dans le cadre du programme, et préparé une étude d'impact sur le nouveau ratio de liquidité que nous présenterons au conseil d'administration de la Banque en janvier 2014. Quant à l'orientation stratégique que l'Etat compte prendre pour réduire les fragilités des banques publiques, elle reste liée à l'achèvement des travaux d'audit concernant les trois principales banques, lesquels travaux ont enregistré des retards du fait des

contraintes dans les procédures de passation des marchés pour la sélection des cabinets d'audit. A ce jour, les audits interimaire de deux banques publiques sont finalisés, et nous envisageons de définir l'orientation stratégique en mars 2014 (repère structurel).

- **Les finances publiques.** La diminution de moitié de la différence du taux de l'impôt sur les sociétés (IS) entre les secteurs onshore et offshore ainsi que les mesures compensatoires y afférentes ont été inscrites dans le budget de l'Etat au titre de l'année 2014. Nous avons aussi fusionné les services fiscaux au sein de la Direction des Grandes Entreprises et élaboré un projet de formule de révision automatique des prix des carburants. Quand aux audits des entreprises publiques, nous avons engagé l'audit d'une entreprise additionnelle, et nous comptons finir ces travaux d'ici Mars 2014. Le nouveau programme d'appui aux ménages pour protéger les populations les plus vulnérables d'une réduction des subventions énergétiques ne sera finalisé qu'en mars 2014 en raison de délais nécessaires pour mieux raffiner le ciblage.
- **Le développement du secteur privé.** Le nouveau Code des Investissements, récemment adopté par le Gouvernement comme convenu dans le cadre du programme, a été soumis à l'Assemblée Nationale Constituante pour approbation, et sera complété ultérieurement par des décrets d'application qui visent à définir l'accès au marché et les restrictions sur les investissements.

## B. Objectifs à court terme : rétablir les marges de manœuvre budgétaire et extérieure

### Politique budgétaire

7. **Nous avons pris l'engagement ferme de réduire les pressions sur le budget de l'Etat qui se sont manifestées en 2013 et qui ont considérablement réduit les volants de trésorerie disponibles.** Ainsi, nous avons maintenu la masse salariale pour l'année 2013 au niveau budgétisé et réalisé des économies sur les dépenses non allouées en 2013 (0.1 pour cent du PIB). Nous avons également sursis à la journée complémentaire en arrêtant les engagements plus tôt que d'habitude par circulaire envoyée aux ministères concernés dès le 15 Décembre 2013. Sont exclus de cette mesure les engagements relatifs aux salaires et dépenses en capital qui pourraient s'arrêter en fin d'année. Pour plus de transparence, la loi de finances complémentaire de 2013— qui vient d'être adoptée par l'Assemblée Nationale Constituante (ANC)—a aussi inscrit le repaiement des arriérés (1,2 pour cent du PIB), qui a été effectué avant la fin de l'année 2013.

8. **Un rééquilibrage vers plus de consolidation budgétaire a été amorcé dans la loi de finances 2014 tout en protégeant les dépenses prioritaires et de développement.** Nous sommes résolument engagés à rééquilibrer notre politique budgétaire en maintenant le solde budgétaire structurel-- hors effets liés au cycle économique et aux opérations exceptionnelles, telles que la recapitalisation bancaire ou les remboursements au titre des arriérés— au même niveau que celui de l'année 2012, soit 5,2% du PIB (contre 5,4% du PIB en 2013). Le budget

de l'Etat 2014 incorpore aussi des mesures conséquentes en matière d'équité sociale — telles que le relèvement de l'abattement fiscal au profit des populations les plus pauvres et l'exonération fiscale de la plus-value sur les ventes de terrains liées au programme de logements sociaux. Nous envisageons également d'augmenter les dépenses en capital d'environ 15% par rapport à l'année 2013.

**9. Les mesures préconisées pour réduire le déficit budgétaire s'inscrivent dans le cadre de réformes à moyen terme visant à réduire les vulnérabilités à travers :**

- **Une mobilisation des revenus.** En attendant la réforme fiscale globale, nous avons inscrit dans la loi de finances de nouvelles mesures visant à : (i) diminuer certaines exonérations fiscales sur les droits de douane et la TVA (0.05 % du PIB); (ii) introduire de nouveaux impôts sur la vente de propriétés et sur les résidences secondaires (0.16% du PIB) ; (iii) augmenter l'impôt minimum de 0.1% à 0,2% du chiffre d'affaires intérieur (0.04 % du PIB) ; (iv) dé plafonner la redevance de 1% sur les salaires (0.02% du PIB); et (v) réglementer les transactions en espèces. Nous avons également décidé de renforcer le contrôle du système forfaitaire, y compris pour les professions libérales, en utilisant les informations disponibles au niveau du système d'assurance sociale et les données bancaires disponibles (et tel que permis par la législation actuelle). Par ailleurs, nous avons pris des mesures pour lutter contre l'évasion fiscale, y compris par la rationalisation des opérations commerciales effectuées en espèces.
- **Une réforme des subventions énergétiques.** Notre stratégie de réforme des subventions énergétiques s'articule autour de plusieurs axes portant sur des mesures à court terme et à moyen terme.
  - Pour 2014, et en conjonction avec la mise en œuvre de la stratégie de réduction du déficit énergétique du pays, la loi de finances de 2014 a prévu des économies évaluées à 650 millions de dinars au titre des subventions énergétiques. A cette fin, nous avons réduits dès le 1er janvier 2014 les subventions énergétiques pour les cimenteries, et l'élimination de la totalité des subventions destinées aux sociétés de ciment (deuxième tranche d'ajustement des prix de l'électricité et du gaz ) entrera en vigueur en Juin 2014. Nous procéderons dès le 1er janvier 2014 à un ajustement progressif des tarifs des produits énergétiques qui visera à protéger le tarif social pour les couches les plus défavorisées et la création de nouvelles tranches de consommation à prix dissuasifs pour alléger progressivement le poids des subventions et encourager l'économie d'énergie. L'application de cette réforme— qui devrait rapporter DT 550 millions d'économie en 2014—s'est déjà traduite dans les faits par une augmentation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014 des tarifs d'électricité et du gaz (haute ,moyenne et

basse tension pour l'électricité et haute ,moyenne et basse pression pour le gaz) de 10% à l'exception des clients qui consomment moins de 100kwh dont le tarif sera préservé. Elle sera accompagnée par un relèvement des prix des carburants d'environ 6 pour cent dès le 1er juillet 2014, ce qui permettrait d'obtenir des économies restantes au niveau des subventions énergétiques (soit DT 100 millions).

- Nous avons également adopté une nouvelle formule automatique des prix des carburants qui fait que nous ajusterons les prix des carburants de 100 millimes dès que l'augmentation des prix internationaux accumulent 10 dinars par baril par trimestre (c'est à dire, 67 millimes par litre). Cette formule nous permettra de nous assurer que toute hausse importante des prix internationaux n'impacte pas l'enveloppe budgétisée. Entre temps, nous continuons à étudier une formule soutenable qui puisse permettre un lissage des prix lorsque les prix des carburants seront proches des prix internationaux.
- L'ajustement des prix a été accompagné par la mise en œuvre de programmes sociaux déjà inscrits dans le budget de l'Etat et de la mise en place d'un Fonds d'investissement dit « Fonds de Transition Energétique » destiné au soutien de toutes les opérations menées dans le cadre de la stratégie de rationalisation de la consommation énergétique et des projets de développement des énergies renouvelables.
- **Une maîtrise de la masse salariale.** Le gel des salaires annoncé pour 2014 va permettre de contenir l'augmentation de la masse salariale, qui restera à 12,4% du PIB—mais qui va notamment croître de 8% en raison des nouveaux recrutements programmés dès 2011 et de l'effet année pleine des recrutements faits en 2012-2013. A court terme, nous allons engager pour fin mars 2014 un audit sur le système de gestion de la paie — un exercice que nous comptons mener tous les ans. Nous comptons également procéder à l'évaluation du système d'embauche dans la fonction publique, en cherchant une meilleure adéquation entre les besoins en qualifications et la structure des salaires publics. Un projet à cet effet sera soumis au Conseil des ministres en juin 2014. Ultérieurement, la maîtrise des recrutements dans le cadre d'une réforme de la fonction publique sera cruciale pour réduire le poids des salaires dans le budget de l'Etat.

10. **Des mesures additionnelles non inscrites dans le budget de l'Etat sont nécessaires pour maintenir le déficit structurel constant relatif à 2012.** Ainsi, nous nous engageons à réduire considérablement les dépenses non allouées inscrites dans le budget de l'Etat d'environ 0.5% du PIB (dont un tiers au titre des dépenses courantes). Nous demeurons également engagés à prendre des mesures additionnelles pour corriger toute déviation par

rapport à l'objectif budgétaire, y compris via la compression des dépenses courantes (à savoir les subventions et biens et services) qui ont été, par le passé, source de dépassement budgétaire. A cette fin, un repère plafonnant les dépenses courantes primaires fera partie des objectifs indicatifs inscrits dans le cadre du programme (Tableau 1). Les dépenses sociales et d'investissement seront préservées, et ne seront pas restreintes en fonction de la stratégie de consolidation budgétaire.

### **Politique monétaire et politique de change**

11. **Le déficit structurel de liquidité a augmenté, poussant la BCT à intervenir davantage sur les marchés monétaires pour répondre aux besoins de liquidité bancaire.** Ainsi, le refinancement de la BCT est passé de 3 milliards de dinars en mars 2013 à près de 4.5 milliards de dinars à fin décembre 2013 (dont 1 milliard de dinars en tant qu'achat direct de titres publics sur le marché secondaire-OMOs). Nous maintenons tout de même une politique monétaire prudente, puisque ce refinancement — bien que plus élevé que les mois précédents — reste inférieur à la demande provenant des banques qui dépend de l'évolution des opérations de change, des achats de bons du trésor et du financement des découverts de certaines entreprises publiques. Par contre, très peu de cette demande est lié à l'accroissement du crédit au secteur privé qui reste anémique en raison d'un intérêt très faible des entreprises saines à accroître leurs investissements productifs et à cause aussi du plafonnement réglementaire des taux des crédits accordés par les banques: ce qui n'encourage pas le financement des investissements à plus haut risque, les PME par exemple.

12. **Bien que l'objectif de la politique monétaire reste la maîtrise de l'inflation tout en veillant à une croissance saine du crédit au secteur privé, les pressions engendrées par les déséquilibres externes plaident pour la mise en place d'une politique monétaire plus prudente.** En conséquence, nous avons décidé de prendre les mesures suivantes :

- **Augmenter le taux directeur de 50 points de base.** Un tel ajustement — accompagné par la mise en place d'un corridor symétrique de 25 points de base autour du taux directeur — permettra de régulariser la situation actuelle en rapprochant le taux directeur du taux du marché monétaire (proche de 4.75%, soit le taux de la facilité de crédit), et de réduire ainsi, fût-ce partiellement, le taux d'intérêt négatif (le taux d'inflation étant de 6%), ce qui contribue à une meilleure allocation des ressources productives. Par ailleurs, nous demeurons prêts à relever davantage ce taux pour contenir toute pression inflationniste additionnelle qui serait provoquée par une politique budgétaire accommodante et/ou une dépréciation accélérée du taux de change du dinar.
- **Modifier le taux excessif débiteur en le déplaçant pour les crédits aux entreprises et en l'augmentant pour les crédits aux particuliers.** Nous avons éliminé en mars 2013 les plafonds sur les taux créditeurs pour les dépôts à terme qui avaient été introduits en décembre 2011. Nous comptons faire de même pour ce qui

est des taux débiteurs en révisant la législation sur le taux d'intérêt excessif, qui sera éliminé pour les entreprises et augmenté initialement pour les particuliers, ce qui permettra aux banques de mobiliser plus de dépôts sans dommage pour leur marge de profitabilité, et d'appliquer un taux d'intérêt plus élevé aux clients à plus haut risque, et d'améliorer ainsi les canaux de transmission de la politique monétaire. A cet effet, une étude d'impact—conduite avec l'assistance de la Banque Mondiale— sera réalisée d'ici mars 2014 (repère structurel).

13. **La politique monétaire de la BCT s'inscrit dans sa stratégie de réduction graduelle des injections de liquidité, ce qui permettra aux banques de mieux gérer leur liquidité et de minimiser les risques pour le bilan de la BCT.** A cet effet, nous avons essayé de diminuer le déficit de liquidité structurel en diminuant le taux de la réserve obligatoire de 100 points de base et en abandonnant la règle actuelle qui pénalise les banques ne respectant pas le ratio de liquidité par une augmentation automatique et proportionnelle de leurs réserves obligatoires. En parallèle, nous avons limité la dépendance des banques à l'égard du financement de la BCT, en augmentant la part du refinancement garanti par des titres d'Etat (10% à fin août 2013 ; 20% à fin décembre 2013) et par la mise en place d'une décote de 10% sur les créances acceptées comme garantie dès le 1er janvier 2014. Afin de diminuer davantage ces injections, nous envisageons :

- **d'augmenter à 40% d'ici Décembre 2014 (nouveau repère structurel) la proportion des titres publics utilisés comme garantie dans les opérations de refinancement de la BCT.** Une étude sur la possibilité de valoriser les titres publics aux prix du marché et non à leur valeur nominale sera faite d'ici Septembre 2014.
- **de réviser le système de décote en fonction d'une différenciation fondée sur les prêts improductifs passés,** ce qui correspondrait à un taux de décote d'environ 25%. Un travail de préparation exhaustif a été fait et la nouvelle décote sera mise en place dès juin 2014 (repère structurel).
- **de mettre en œuvre une facilité de prêteur de dernier ressort pour les banques solvables mais non liquides.** Cette facilité (repère structurel à fin juin 2014) serait assortie de pénalités importantes, et une banque qui a besoin de liquidités d'urgence devrait soumettre un plan de rétablissement de sa position de liquidité en imposant des restrictions aux nouveaux prêts et en suspendant le paiement des dividendes pendant un certain temps. L'assistance technique des services du FMI est sollicitée pour aider à la concrétisation de ce projet au cours des trois premiers mois de l'année 2014.

14. **La dépréciation du dinar ces derniers mois a réduit la surévaluation du taux de change à un niveau modéré.** Nous sommes intervenus au mois de mai pour calmer les tensions sur le marché des changes dans un contexte marqué par un volume de transactions courantes élevé et des retards dans le décaissement de financements extérieurs. Nonobstant

ces interventions, le taux de change s'est déprécié d'environ 11% par rapport à l'euro et 7% par rapport au dollar au cours de l'année, ce qui a aidé à ramener à 5% l'estimation de la surévaluation du taux de change, selon les évaluations du FMI. Toutefois, le contexte actuel marqué par des flux externes limités (que ce soit de capitaux privés ou d'appuis officiels), des taux d'intérêt réels négatifs, et une politique budgétaire plus expansionniste que prévu va accroître les pressions sur le marché des changes. Pour parer à ces pressions, en plus des politiques budgétaires et monétaires plus restrictives, nous avons décidé les actions suivantes :

- **De continuer à limiter davantage les interventions de la BCT sur le marché des changes au lissage des fluctuations excessives du taux de change**, tout en assurant un déroulement sans entraves des règlements extérieurs.
- **D'Introduire les opérations de swap de change entre la BCT et les banques commerciales dans le marché monétaire dès le 1er janvier 2014**, ce qui permettra aux banques excédentaires en devises d'obtenir des dinars tunisiens et vice versa. Cette mesure permettra également de renforcer le cadre opérationnel de la politique monétaire et de mieux réguler la liquidité bancaire. Les normes prudentielles sur les positions de change doivent être respectées par toute banque participante.
- **De promulguer dès Octobre 2013 une circulaire** qui vise à appliquer la réglementation en vigueur sur les détenteurs des comptes en devises (CPD) en opérant des contrôles a posteriori sur l'utilisation des fonds CPD et de requérir des banques de subordonner toute opération d'achat de devises au profit d'un titulaire d'un compte CPD à la condition que ce dernier ne dispose plus de disponibilités en devises dans ledit compte.
- **D'accélérer la mise en place de mécanismes extérieurs nécessaires pour pouvoir introduire des adjudications hebdomadaires de devises étrangères en 2014.** Dans ce contexte, l'accord des teneurs de marché et la plateforme électronique rentreront en vigueur dès mars 2014 (repère structurel à fin Octobre 2013). Suite à cela, nous comptons introduire un mécanisme d'adjudication hebdomadaire de devises étrangères avant la fin de l'année 2014. Ceci nous permettrait de maîtriser le volume des ventes de devises tout en laissant le taux de change s'ajuster librement. Toutefois, l'introduction du mécanisme d'adjudication nécessite au préalable la mise en place d'un système d'information efficient qui permettra à la BCT de centraliser les flux des règlements prévisionnels en devises. A cet effet, nous sollicitons l'assistance du FMI pour l'amélioration de la qualité des prévisions des flux en devises

15. **Notre stratégie de développement restera ouverte et basée sur un commerce extérieur libre.** Conformément aux règles de l'Organisation Mondiale du Commerce, nous envisagerons de n'introduire de nouvelles restrictions ou des surtaxes à l'importation qu'en

dernier ressort, après épuisement des solutions de marché qui préservent les incitations adéquates, et seulement avec des critères de retrait très clairs et préalablement annoncés.

### C. Jeter les bases d'une croissance inclusive

#### Politiques relatives au secteur financier

16. **Pour faire face aux vulnérabilités du système bancaire, nous avons entamé un vaste chantier de réformes.** A cet égard, nous avons porté une attention particulière à l'alignement des pratiques bancaires sur les normes internationales et au renforcement de la supervision bancaire. Les réformes appliquées ont permis : (i) l'institution de provisions collectives pour améliorer la couverture des risques et renforcer les assises financières ( bien que le taux de provisionnement reste bas à environ 47% après agios réservés) ; (ii) le resserrement des normes de division et de concentration des risques annoncé en 2012 et qui a été mis en vigueur dès la fin de l'année 2013 ; (iii) un relèvement graduel du ratio de solvabilité de 8% à 9% fin 2013 et à 10% fin 2014 avec la fixation d'un ratio Tier 1 de 6% à fin 2013 et 7% à fin 2014 ; et (iv) l'adoption d'une circulaire visant à améliorer la gouvernance des établissements de crédit et (v) l'introduction des nouvelles règles de décôte pour couvrir les risques sur les créances compromises dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans (40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ; 70% les actifs ayant une ancienneté de 6 et 7 ans ; et 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans et ce pour le relèvement du taux de couverture des risques à des niveaux comparables à des pays similaires. Afin d'améliorer la transparence du secteur bancaire, nous avons préparé et publié un rapport annuel sur la supervision bancaire – un exercice que nous comptons effectuer tous les ans.

17. **Nous comptons poursuivre la réforme du secteur financier afin de réduire davantage les fragilités dont il souffre.** Les réformes viseront à garantir que le système bancaire joue normalement son rôle en matière d'intermédiation financière, y compris dans la distribution judicieuse du crédit, et le suivi étroit des risques de crédit, de liquidité et de solvabilité. A cet effet, notre stratégie sera axée sur les actions suivantes :

- **Remédier aux carences des banques publiques.** Les rapports d'audit intérimaires ont été finalisés pour deux banques publiques et seront finalisés en mars 2014 pour la troisième banque publique. Etant donné le retard procédural pris pour initier les audits des banques publiques, nous ne pourrions prendre une décision sur le rôle stratégique de l'Etat en la matière qu'en mars 2014 (report du repère structurel de septembre 2013). Dans l'intervalle, toutefois, et pour éviter que la situation financière des banques publiques ne se détériore davantage, nous avons mis en place les actions suivantes :
  - Adoption d'un critère uniforme en matière d'analyse des prêts et évaluation prudente des garanties pour les audits des banques publiques;

- Publication dès Décembre 2013 d'un décret renforçant la gouvernance des banques publiques en excluant celles-ci du champ couvert par la loi régissant les entreprises publiques, de manière à ce qu'elles soient soumises aux mêmes règles que les banques privées. Ceci permettra, entre autres, de renforcer le management des banques publiques de cadres bancaires supérieurs et les conseils d'administration de celles-ci de compétences venant du secteur privé.
- Intégration dans la loi de finances 2014 des coûts de restructuration bancaire d'une deuxième tranche de 0.6% du PIB en 2014, , qui vient s'ajouter aux 0.6% du PIB inscrit dans la loi de finances complémentaire de 2013 mais qui ne sera debloquée qu'en 2014 une fois les audits des banques complétés. Ces montants restent inférieurs aux ressources nécessaires pour une éventuelle recapitalisation des banques publiques — qui pourraient avoisiner 2,6% du PIB d'après les estimations du FSSA. En conséquence, les coûts de recapitalisation bancaire seraient éventuellement augmentés ou réduits dans le cadre d'une loi de finances complémentaire en fonction de l'orientation stratégique retenue, et des résultats des audits qui proposeront un menu de solutions possibles : recapitalisation, fusion ou réduction de la participation de l'Etat, y compris dans le cadre d'un partenariat public-privé. Les besoins de recapitalisation bancaire pour 2014 seront financés par l'émission de bons du Trésor non-négociables — pour une maturité à moyen terme — à l'exception des besoins additionnels pour le financement de la Société de Gestion des Actifs (SGA). L'utilisation de ces bons augmentera le capital des banques concernées mais pas leur capacité de refinancement; ces bons pourraient être remplacés par des titres négociables, une fois un plan de restructuration des banques est mis en place.
- **Créer une société de gestion des actifs chargée de retirer du système bancaire les prêts improductifs consentis au secteur du tourisme.** Ces prêts — qui représentent un quart du total des prêts improductifs, soit le plus gros portefeuille de prêts non — performants des banques publiques, ont atteint 54% dans le secteur. Nous avons tenu plusieurs réunions à propos de la SGA et préparé, puis soumis à un conseil ministériel, un projet de loi portant création de la nouvelle société. Au vu de l'urgence qu'appelle la situation de notre secteur touristique, nous nous efforcerons de mettre en place une SGA en juin 2014, via (i) l'adoption d'un projet de loi sur la SGA — élaboré grâce à une assistance technique fournie par la Banque Mondiale ; (ii) l'adoption de règles de gouvernance claires et transparentes accompagnées par une autonomie financière et opérationnelle ; et (iii) la mise en œuvre du business plan sur le modèle de financement, dont les coûts seront étroitement coordonnés avec tout programme de recapitalisation bancaire.
- **Renforcer la supervision bancaire et la transparence du système bancaire.** Nous sommes engagés dans la mise en place d'un système formel de supervision bancaire

basé sur l'évaluation des risques et d'une méthode y afférant qui guiderait la fréquence et l'intensité des missions d'inspection. Par ailleurs, nous avons commencé dès janvier 2013 à appliquer les sanctions pécuniaires et disciplinaires à l'encontre des banques en état d'infraction par rapport aux normes prudentielles. Nous restons également résolument engagés à :

- Améliorer le reporting des données bancaires. Avec l'assistance technique des services du FMI, nous avons présenté une architecture globale d'un nouveau système de données comptables, financières et institutionnelles des banques (repère structurel), dont la mise en place s'étalera sur une année (d'ici décembre 2014 — nouveau repère structurel). Dans l'intérim, nous comptons constituer d'ici mars 2014 une base de données détaillées trimestrielles pour le développement d'un «Uniform Bank Performance Report» pour toutes les banques commerciales — disponible 60 jours après la fin de chaque trimestre — qui permettra le suivi du risque et une réconciliation avec les données incluses dans la centrale des risques. Pour s'assurer d'un suivi continu et régulier, ces données ainsi que toutes les données bancaires reçues seront exploitées de manière commune entre la DGSB et la DGSF.
- Progresser vers l'alignement sur les normes prudentielles internationales, en révisant le ratio de liquidité qui inclura les opérations hors bilan et adoptera une approche plus prospective, et en mettant en place des normes prudentielles sur une base consolidée. Une étude d'impact sur le nouveau ratio de liquidité est en phase de finalisation et sera présentée au Conseil d'Administration de la Banque Centrale en janvier 2014 (repère structurel à fin Décembre 2013). Nous comptons également annoncer une réglementation à mettre en place dès Septembre 2014 pour renforcer les normes prudentielles en demandant aux banques de mettre en place un système de notation des risques internes pour différents segments. En parallèle, nous comptons engagé une étude approfondie sur le traitement prudentiel des concours octroyés aux entreprises publiques pour bien cerner les retombées sur le financement des entreprises et la situation financière des banques.
- Renforcer la capacité de la supervision bancaire. Des ressources en terme de nouveaux recrutements — y compris des informaticiens — ont été mises à la disposition de la DGSB. Grâce à ces nouveaux moyens et d'autres ressources humaines additionnelles dont nous comptons doter la DGSB au courant de l'année 2014, nous serons en mesure d'accélérer nos activités d'inspection sur place en 2014- en plus de l'inspection générale d'une grande banque de la place (une première depuis 2006) et des 4 inspections ponctuelles relatives aux risques de crédit que nous venons de finaliser, et dont les résultats seront présentés au Conseil d'administration de la BCT en janvier 2014. La méthodologie de contrôle sur pièces et sur place sera aussi renforcée, y

compris par une interaction renforcée avec l'assistance technique du FMI qui nous permettra aussi d'améliorer les procédures utilisées.

- **Mettre en place un meilleur dispositif de gestion de crise et de résolution bancaire.** Un premier projet de la nouvelle loi sur les faillites commerciales a été préparé pour moderniser et simplifier le processus de restructuration des sociétés et de liquidation des sociétés insolvables. Nous nous engageons à ce que la nouvelle législation sur les faillites édicte des règles claires quant au statut de l'Etat en tant que créancier privilégié et aussi quant à l'octroi aux créanciers privés du droit de vote sur les plans de redressement. Avec l'assistance de la Banque Mondiale, nous avons également entamé des travaux sur la garantie des dépôts bancaires, un projet qui pourrait être mis en œuvre dès juin 2014. Dans le cadre de la résolution bancaire, nous comptons également :
  - Expliciter le cadre juridique existant relatif à la gestion et à la résolution bancaires. A cet effet, et avec l'assistance technique du FMI et de la BM, nous comptons entamer au cours du premier semestre 2014 une étude des lois bancaires Tunisiennes et, en conséquence, proposer les modifications nécessaires pour mettre en place un cadre juridique robuste relatif à la gestion et à la résolution des crises bancaires, conformément aux meilleures pratiques internationales. Ce projet sera présenté au Gouvernement de la BCT en juin 2014.

18. **Un projet de loi sur la réforme de la BCT sera présenté à son Conseil d'Administration à la fin du premier semestre 2014.** En conformité avec les recommandations de l'évaluation des sauvegardes de la Banque Centrale de Tunisie, cette révision portera sur le renforcement de l'indépendance de la BCT, l'amélioration de sa gouvernance et des modalités d'exercice de l'audit externe, et la modernisation des fonctions d'audit et de contrôle interne.

### **Réformes budgétaires**

19. **Une meilleure composition des dépenses publiques sera nécessaire pour effectuer un rééquilibrage budgétaire axé sur la croissance à moyen terme et reconstituer la marge de manœuvre budgétaire.** Le remplacement graduel des subventions généralisées par un système d'appui social mieux ciblé et la maîtrise de la masse salariale permettront de libérer des ressources budgétaires afin d'accroître les dépenses sociales et les investissements publics visant à étayer la croissance dans le moyen terme. Nos réformes viseront également à :

- **Améliorer l'équité, l'efficacité et la transparence du régime fiscal.** Ce programme regroupera des réformes de :

- **Politique fiscale.** Des consultations nationales sur la fiscalité ont été organisées au cours du mois de Novembre 2013 pour couronner les travaux des différentes commissions et établir un système de taxation plus simple et équitable qui sera débattu lors des assises nationales prévues pour Mars 2014, et d'où sortira un nouveau code des impôts qui sera adopté par un conseil des ministres en Septembre 2014 (Repère structurel). Dans le cadre de la réforme globale de l'impôt, nous comptons revoir l'impôt sur les sociétés (IS) pour faire converger les taux onshore et les taux offshore d'une manière graduelle au cours des prochaines années, et annoncer cela selon un calendrier clair dans le cadre du plan d'adoption de la réforme globale. Le rapprochement prévu pour l'année 2014 a été incorporé dans le projet de budget de ladite année, via une réduction de moitié de la différence de taux de l'IS entre l'onshore et l'offshore (repère structurel à fin Septembre 2013). La révision du traitement favorable réservé aux réinvestissements, l'imposition des bénéfices et revenus des activités exportatrices et la fiscalisation des dividendes sont des pistes que nous comptons suivre progressivement pour s'assurer que l'impact sur les recettes fiscales reste neutre tout au long de la réforme.
  
- **Administration fiscale.** Un premier diagnostic de la situation actuelle de l'administration fiscale a été fait avec l'appui d'une mission du FMI. Suite à ce diagnostic, nous avons unifié dans les mêmes locaux les missions de contrôle et de recouvrement au sein d'une DGE renforcée (repère structurel à fin Septembre 2013), et envisageons à court terme de restructurer l'ensemble des missions fiscales et de renforcer la sélectivité des contrôles par l'établissement de critères et objectifs ciblés. Un programme de réformes pour moderniser l'administration fiscale sera adopté par le Ministère des finances en mars 2014 (repère structurel). Ce plan visera à mettre en place une administration fiscale unifiée et renforcera les mécanismes de contrôle et d'évaluation dans l'administration douanière .
  
- **Améliorer la gestion et la performance des entreprises publiques.** Les pertes croissantes des entreprises publiques, principalement celles dans le transport (Tunisair), du commerce (Office des Céréales), et de l'énergie (STEG, STIR) seront maîtrisées en limitant d'une manière très stricte les transferts aux crédits ouverts dans le budget de l'Etat. Afin de garantir une bonne gouvernance des entreprises notamment à travers une meilleure transparence du système de subventions énergétiques et dans l'objectif de limiter les subventions croisées ,la STEG et la STIR se chargeront chacune en ce qui la concerne d'importer ses besoins en produits énergétiques en lieu et place de l'ETAP . Pour ce faire et afin d'éviter des agios bancaires coûteux, le ministère des finances s'engage à fournir aux entreprises bénéficiaires de subventions pour les produits énergétiques et alimentaires une avance sur les crédits budgétaires afin de diminuer le recours bancaire de ces entreprises (la part des entreprises publiques dans les crédits professionnels totaux est revenue de

11.4% en janvier 2012 à 9,3% à fin Septembre 2013). Pour mieux évaluer les défis auxquels le secteur doit faire face, nous comptons :

- Finaliser le premier rapport d’audit des trois grandes entreprises publiques dans le domaine de l’énergie (STEG,STIR,ETAP) d’ici mars 2014 (repère structurel) et renforcer le contrôle de ces entreprises par un suivi périodique des factures envoyées aux services du ministère des finances.
  - Renforcer le suivi des entreprises publiques en préparant d’ici mars 2014 un bilan consolidé des 20 plus grandes entreprises publiques qui seront aussi classées par secteur, permettant d’avoir une estimation plus précise de l’impact réel sur le budget de l’Etat. Un comité de suivi regroupant la DG des Participations, la DGSF de la BCT, et l’Unité de Suivi de la Productivité des Entreprises et Etablissements publics (Présidence du Gouvernement) sera mis en place dès janvier 2014 pour préparerr un rapport trimestriel sur la situation financière et les propositions d’assainissement de ces entreprises.
  - Améliorer la gouvernance de ces entreprises, notamment à travers une refonte du cadre législatif pour renforcer le rôle du conseil d’administration , l’établissement des comités d’audit, et en améliorant la transparence de leurs opérations avec une meilleure transmission de l’information et une estimation régulière des risques budgétaires.
- **Renforcer la gestion des dépenses publiques.** A court terme, nous nous engageons à consolider les comptes de l’Etat, hors comptes spéciaux des prêts projets, en un Compte Unique du Trésor (nouveau repère structurel pour mars 2014). Ceci permettra une meilleure connaissance de la situation financière de l’Etat et mieux comprendre les écarts entre les données monétaires et les données budgétaires relatives au financement de l’Etat. Nous nous engageons également à revoir l’exhaustivité et la qualité de la documentation budgétaire et de développer un rapport sur les risques financiers. Les efforts immédiats se focaliseront sur la préparation d’une nouvelle nomenclature budgétaire qui respecte les normes internationales et la modernisation des méthodes de contrôle des engagements. A moyen terme, nous sommes engagés sur un ambitieux programme de « gestion budgétaire par objectifs » qui devrait déboucher sur la révision de la loi organique et une simplification des contrôles à priori et le renforcement du contrôle à postérieur.
  - **Evaluer et améliorer l’efficacité des dépenses d’investissement.** En collaboration avec la BM, un diagnostic sur la gestion des investissements publics a montré la nécessité de réaliser des projets structurants de grande envergure qui pourraient avoir un impact certain sur les régions défavorisées. Par ailleurs, nous avons simplifié, amélioré et modernisé considérablement les procédures de passation de marchés, qui sont conformes aux recommandations du programme d’assistance technique de la

BM, qui rentreront en vigueur en Janvier 2014. Ceci permettra la relance de l'investissement d'une manière plus accélérée et transparente. Nous avons engagé aussi des procédures pour renforcer le contrôle des investissements publics afin de s'assurer que la pratique actuelle de transférer des crédits aux régions pour financer des dépenses d'investissement qui sont sous-exécutés et donc reportés à des exercices ultérieurs, ne soit plus la norme.

## **Réformes structurelles**

20. **Notre programme de réformes structurelles met l'accent sur l'amélioration du climat des affaires et la promotion d'un secteur privé compétitif susceptible de générer une croissance inclusive, et la réduction du chômage et des disparités régionales.** A cet effet, nous avons :

- **Adopté en novembre 2013 un nouveau Code des Investissements** — élaboré avec l'assistance technique de la BM et à la suite de consultations avec la société civile et les bailleurs de fonds — qui vise à encourager les investissements privés grâce à la mise en place d'un cadre réglementaire plus transparent et plus efficace et une rationalisation des incitations. Sa mise en œuvre effective reste tributaire de l'édiction de nouveaux décrets d'application qui seront prêts dès mars 2014 (repère structurel). Ces décrets respecteront les principes de libéralisation de l'accès aux marchés, de la réduction des restrictions à l'investissement, de la simplification des règles de rapatriements des capitaux, et de la rationalisation des exonérations. Par ailleurs, la loi sur la concurrence est en voie de finalisation et permettra de réduire l'intervention de l'Etat dans l'économie, alléger les réglementations excessives et renforcer la concurrence entre entreprises
- **Accélérer nos efforts en matière de simplification des procédures administratives**, y compris dans le domaine de la fiscalité et des douanes, afin de favoriser le secteur privé et limiter la marge de discrétion dans l'application de la réglementation. A cet effet, suite à un rapport sur les procédures à simplifier/éliminer dans neuf ministères, nous avons réduit les procédures administratives contraignantes pour le secteur privé dans les domaines des transports, des douanes, des exportations; et nous sommes engagés à continuer dans cette voie, y compris pour les procédures liées à la TVA.

21. **Nous nous sommes engagés à réduire les entraves au bon fonctionnement du marché du travail.** A cet effet, nous avons signé le 14 janvier 2013 un nouveau contrat social avec le patronat et le syndicat. Il s'agit d'une feuille de route sociale commune. Il a été convenu de mettre en place un conseil permanent de débat social tripartite avec la constitution d'une caisse d'assurance contre la perte d'emploi pour raison économique. Une large concertation sera mise en place pour discuter de la nouvelle stratégie de l'emploi en cours de préparation. Les grandes priorités à moyen terme consisteront notamment à

réformer le code du travail en favorisant une flexisécurité dans les relations de travail et à réduire l'asymétrie structurelle des compétences qui prévaut sur le marché.

**22. Conscients du rôle crucial de l'information statistique fiable, du suivi-évaluation des politiques macroéconomiques et de la mise en œuvre des programmes sociaux, nous avons préparé un projet de loi qui garantit et protège l'indépendance de l'INS et qui sera adoptée par l'Assemblée Constituante d'ici mars 2014.** Nous continuerons d'élargir les publications régulières des résultats des enquêtes de conjoncture, d'emploi et des conditions de vie des ménages. Dans ce contexte, nous sommes engagés avec l'EUROSTAT dans un diagnostic complet de notre système de statistiques, ce qui nous permettra d'évaluer et d'améliorer les capacités du système statistique national. Nous comptons aussi — avec l'appui de l'assistance technique du FMI — renforcer notre dispositif institutionnel et le système de production des comptes nationaux (en particulier côté demande), et de la balance des paiements. La mise en place d'un dispositif pour le perfectionnement et la formation continue dans le domaine de la statistique permettra de renforcer la fonction statistique dans les différents ministères.

#### D. Protection des groupes les plus vulnérables

**23. Nous sommes engagés à ce que la poursuite d'une politique de consolidation budgétaire et la mise en place des réformes prennent pleinement en compte leur impact sur les populations vulnérables, y compris par un renforcement du système de protection sociale.** Dans ce contexte, nous avons pris la décision en août 2012 de créer un nouveau registre des familles nécessiteuses, qui est une étape importante et nécessaire pour assurer un ciblage efficace (les « fuites » au profit des non-pauvres dans les dispositifs actuels sont importantes). En attendant ce nouveau registre, on s'est engagé à mettre en place un programme d'appui aux ménages. Ce programme, initialement du à fin août 2013, a été retardé à mars 2014, ce qui nous permettra de mieux identifier les populations cibles et le mode de distribution. Le lancement de ce programme accompagnera la réduction des subventions des carburants prévues dans l'année. Suite à l'augmentation des tarifs d'électricité dès le 1er Janvier 2014 et d'autres augmentations prévues au courant de l'année 2014, le gouvernement a dans l'intérim inclut des mesures sociales dans le budget de l'Etat 2014, y compris un deuxième tarif social lors de l'ajustement des tarifs de l'électricité, et la poursuite du programme de logement social au profit des familles nécessiteuses.

**24. Le gouvernement continue d'accorder une priorité absolue à la réforme du régime des pensions.** Les régimes de retraite et de l'assurance-maladie sont considérés comme financièrement non viables à long terme. A l'horizon 2018, et en l'absence de toute réforme, le déficit combiné pourrait atteindre 2% du PIB. Pour parer à ce risque, le gouvernement tunisien a commencé à analyser les scénarios de réformes des retraites et de l'assurance-maladie, en vue d'assurer la viabilité du système. Une décision sur la réforme à suivre nécessitera une concertation pour un consensus national, déjà initiée par le lancement du pacte social en janvier 2013.

Tableau 1. Tunisie : critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs 1/2/

	Dec 2012	Mar 2013	Flux Cumulatives du debut de 2013 1/ 2/								Flue Cumulatives du debut de 2013 1/ 2/							
			Juin 2013		Set 2013		Dec 2013		Mar 2014	Juin 2014	Sep 2014	Dec 2014						
	Realise	CR Program	CR adjuste	Realise	PC Statut	CR Program	CR adjuste	Realise	PC Statut	CR Program	CR adjuste	Prel.	PC Statue	CR	CR	RI	RI	
<b>Critères de réalisation quantitatifs</b>																		
(Millions de Dinars Tunisiens)																		
1. Plancher du solde primaire de l'administration centrale hors dons	-2,256	142	-37	-37	-264	Non Realise	-532	-532	-1,308	Non Realise	-4,318	-3,818	-2,015	Realise / A Conf.	-2,796	-3,119	-4,346	-5,960
2. Plafond des avoirs intérieurs nets de la Banque centrale de Tunisie (stock)	-1,332	-1,757	-829	-97	-267	Realise	-196	622	67	Realise	-1,084	417	3,510	Non Realise	3,952	4,662	2,981	1,603
(Millions de US\$)																		
3. Plancher des réserves internationales nettes de la Banque centrale de Tunisie (stock)	7,937	7,066	6,667	6,196	6,302	Realise	6,751	6,224	6,267	Realise	8,066	7,099	5,439	Not Met	5,308	5,086	6,452	7,501
<b>Critères de réalisation continus</b>																		
(Millions de Dinars Tunisiens)																		
4. Plafond d'accumulation de nouveaux arriérés de paiement de dette extérieure par l'administration centrale	...	0	0	0	0	Realise	0.0	0.0	0		0	0		0	0	0	0	
<b>Objectifs indicatifs quantitatifs</b>																		
(Millions de Dinars Tunisiens)																		
5. Plafond des dépenses courantes primaires														4,252.8	8,431.7	12,922.3	17,844.6	
6. Dépenses sociales 3/	1,505.3	207.0	793.9	793.9	618.0	Non Realise	1,191.0	1,191.0	957.0	Non Realise	1,588.0	1,370.8	Non Realise / A conf.					
7. Plafond d'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs	...	0.0	0.0	0.0	0.0	TBC	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	
<b>Hypothèses du programme servant au calcul des facteurs d'ajustement en cas d'écart</b>																		
Décassement du financement public extérieur sur base cumulée (en millions de dollars)		111.2	409.9		437.7		520.0		681.0		2,239.0		844.9					
Service de la dette publique (intérêts et amortissement) sur base cumulée (en millions de dollars)		633.0	955.7		930.8		1,168.8		1,146.4		1,387.1		1,379.0	208.2	502.6	701.2	954.4	
Recapitalisation bancaire (en millions de dinars tunisiens)											500.0		500.0					
Produit des privatisations (en millions de dollars)	394.0	39.3	50.0		39.3		100.0		39.3		41.0		39.3	0.0	0.0	0.0	0.0	
Deposits de Residents a la BCT (en millions de dollars) 4/	1,488.6	1,347.8			1,268.5				1,232.2				1,852.1					
<b>Taux de change du programme (DT/\$)</b>	1.55235		1.55235				1.55235		1.55235				1.55235					

1/ Les critères de réalisation quantitatifs et les repères structurels sont décrits dans le protocole d'accord technique.

2/ Aux fins du calcul des facteurs d'ajustement du programme, les montants libellés en devises seront convertis au taux de change du programme.

3/ Inclut des dépenses de capital dans des secteurs sociaux et des programmes sociaux

4/ Au taux de change du programme

Tableau 2a. Tunisie : repères structurels pour 2013

	Objectif	Date	Commentaires
<b>Repères structurels</b>			
<b>I. Secteur financier</b>			
Arrêter l'architecture du nouveau système de reporting couvrant les aspects comptables, financiers et institutionnels des banques.	Stabilité du secteur financier	août-13	REALISE, avec retard. Un rapport portant sur l'architecture cible du reporting prudentiel a été présenté en septembre 2013. Ce rapport définit les principes directeurs de cette architecture et sa conception et les phases séquentielles du modèle de risque.
Adoption par le Conseil des Ministres de l'orientation stratégique du rôle de l'Etat dans les banques publiques en fonction des résultats préliminaires de l'audit.	Stabilité du secteur financier	mi-septembre 2013	NON REALISE. L'audit de trois banques a débuté en juillet et en septembre, ce qui retarde la décision concernant la vision stratégique. Ce repère est repoussé à mars 2014.
Inspection sur place générale d'une grande banque et inspections ponctuelle des risques crédit de quatre autres banques.	Stabilité du secteur financier	décembre-13	REALISE. Une inspection du risque de crédit est achevée en septembre et les trois autres en décembre. L'inspection sur place d'une grande banque a été finalisée en décembre 2013.
Présentation au conseil d'administration de la Banque Centrale de l'étude d'impact de la modification du ratio de liquidité vers les normes internationales sur les banques.	Stabilité du secteur financier	décembre-13	NON REALISE. Les annexes pour collecter les données nécessaires pour conduire l'étude d'impact ont été communiquées aux banques. L'étude sera présentée au conseil d'administration de la banque à la fin du mois de janvier 2014.
<b>II. Politique budgétaire</b>			
Adoption par le Conseil des Ministres de la réforme de l'impôt sur les sociétés annonçant le rapprochement du taux de l'IS entre onshore et offshore pour l'année 2014 et l'identification des mesures compensatoires pour maintenir l'impact neutre sur les recettes fiscales.	Réduction des distorsions, et équité et simplification de la fiscalité	juil.-13	REALISE, avec retard. La réduction du taux d'imposition des sociétés offshore de 30 à 25 % et le relèvement du taux d'imposition des sociétés onshore de 0 à 10 % ont été inclus dans le projet de la Loi de Finance 2014, de même que des mesures compensatoires pour la perte éventuelle de recettes. Ceci a été approuvé par le Conseil des ministres en Novembre 2013 et adopté par Parlement le 30 décembre 2013.
Adoption d'un arrêté du Ministère de l'Industrie arrêtant une nouvelle formule de fixation automatique des prix des carburants.	Réduction des subventions énergétiques	août-13	REALISE, avec retard. Une formule automatique des prix des carburants a été adoptée qui permette de rattraper lecart avec les prix internationaux, mais qui ne permet pas le lissage lors de fluctuations importantes des prix internationaux.
Soumission au Conseil des Ministres d'un nouveau programme d'appui aux ménages bien cible pour accompagner la réforme des subventions généralisées des produits énergétiques	Protection des couches les plus vulnérables de la société	août-13	NON REALISE. Tous les travaux techniques ont été effectués. Une décision sur les bénéficiaires et le mode de compensation reste à prendre.
Fusionnement au niveau de la DGE la gestion, le recouvrement et le contrôle des grandes entreprises.	Élargissement de l'assiette de l'impôt	septembre-13	REALISE, avec retard. Les fonctions de gestion, recouvrement des impôts et contrôle des grandes entreprises ont été rassemblées physiquement en novembre dans un pôle unique.
Finaliser l'audit de la compagnie d'électricité (STEG) et la compagnie de raffinage des produits pétroliers (STIR)	Réduire les risques budgétaires	décembre-13	NON REALISE. Les audits de 3 entreprises énergétiques (STEG, STIR, ETAP) ont commencés. Ce repère a été repoussé à mars 2014.
<b>III. Politiques monétaire et de change</b>			
Publication d'une circulaire de la Banque Centrale de Tunisie qui annonce une décote pour tout prêt utilisé comme collatéral dans les opérations de refinancement de la banque centrale.	Réduire les risques pour le bilan de la BCT	juillet-13	REALISE. La circulaire qui a été adoptée fin juillet prévoit une remise générale de 10 %.
Porter pour chaque banque à au moins 10 % du total des emprunts la proportion des emprunts garantis par des titres publics utilisant le guichet de refinancement de la BCT.	Réduire les risques pour le bilan de la BCT	août-13	REALISE. La circulaire a été publiée et le repère a été mis en œuvre.
Mise en place d'une plateforme électronique permettant l'interconnexion avec les banques et entrée en vigueur de l'Accord de teneurs des marchés.	Assouplissement du taux de change et augmentation de la liquidité bancaire en devises	octobre-13	NON REALISE, a cause de problèmes techniques. Ceci est maintenant un nouveau repère structurel pour mars 2014.
Porter pour chaque banque à au moins 20 % du total des emprunts la proportion des emprunts garantis par des titres publics utilisant le guichet de refinancement de la BCT.	Réduire les risques pour le bilan de la BCT	décembre-13	REALISE. La circulaire a été publiée et le repère sera respecté lorsqu'elle sera mise en œuvre.
<b>IV. Réformes structurelles/développement du secteur privé</b>			
Adoption du Code des investissements (référence au code des impôts sera faite pour les mesures fiscales)	Soutien à une croissance équilibrée tirée par le secteur privé	juillet-13	REALISE, avec retard. Le nouveau code des investissements a été adopté par le Conseil des Ministres en Novembre 2013. La prochaine étape qui reste à faire sera la ratification des décrets d'application.

Tableau 2b. Tunisie : Nouveaux Repères Structurels

	<i>Objectif</i>	<i>Date</i>
<b>I. Secteur financier</b>		
Adoption par le Conseil des Ministres de l'orientation stratégique sur le futur rôle de l'État dans les banques en fonction des résultats préliminaires de l'audit des banques publiques.	<i>Stabilité du secteur financier</i>	<i>mars-14</i>
Soumission au Gouvernement de la Banque Centrale d'un nouveau cadre de résolution bancaire conformes aux pratiques internationales	<i>Gestion des crises et stabilité du secteur financier</i>	<i>juin 2014</i>
Présentation au Conseil d'Administration de la banque centrale du projet de la nouvelle loi sur la banque centrale qui est en ligne avec les pratiques internationales, notamment pour l'intégrité légale, autonomie, transparence financière, gouvernance et audit.	<i>Stabilité du secteur financier</i>	<i>juin-14</i>
Développement et mise en place d'un système de reporting et de notation des banques.	<i>Stabilité du secteur financier</i>	<i>déc.-14</i>
<b>II. Politique budgétaire et fiscale</b>		
Adoption par le Ministère des Finances d'un plan de modernisation de l'administration fiscale.	<i>Elargir l'assiette fiscale</i>	<i>mars-14</i>
Consolidation de tous les comptes publics dans un compte unique du Trésor à la banque centrale (excluant les comptes projets )	<i>Meilleur suivi de la gestion budgétaire</i>	<i>mars-14</i>
Finaliser l'audit de la compagnie d'électricité (STEG) et la compagnie de raffinage des produits pétroliers (STIR)	<i>Réduire les risques budgétaires</i>	<i>mars-14</i>
Soumission au Conseil des Ministres d'un nouveau programme d'appui aux ménages bien cible pour accompagner la réforme des subventions généralisées des produits énergétiques	<i>Protection des couches les plus vulnérables de la société</i>	<i>mars-14</i>
Préparer un bilan consolidé des années 2010-2012 pour les 20 plus grandes entreprises publiques	<i>Meilleure évaluation des risques</i>	<i>juin-14</i>
Adoption par le Gouvernement du nouveau code des impôts	<i>Elargir l'assiette fiscale et améliorer l'équité</i>	<i>sept.-14</i>
<b>III. Politiques monétaire et de change</b>		
Mise en place d'une plateforme électronique permettant l'interconnexion avec les banques et entrée en vigueur de l'Accord de teneurs des marchés.	<i>Assouplissement du taux de change et augmentation de la liquidité bancaire en devises</i>	<i>mi-mars 2014</i>
Présentation au Conseil d'Administration de la Banque Centrale de l'étude d'impact sur le déplaçonnement du taux excessif pour les entreprises, la modification et l'augmentation du taux excessif pour les particuliers.	<i>Stabilité du secteur financier et amélioration du mécanisme de transmission monétaire</i>	<i>mars-14</i>
Mise en place du nouveau système de décote (25% en moyenne) pour les prêts utilisés comme collatéral dans les opérations de refinancement auprès de la banque centrale	<i>Amélioration du mécanisme de transmission monétaire</i>	<i>mars-14</i>
Etablissement d'une facilité de prêteur de dernier ressort	<i>Gestion des crises et stabilité du secteur financier</i>	<i>juin-14</i>
Veiller à ce que la proportion du volume de refinancement à la BCT garantie par des titres d'État soit de 40 % au moins pour chaque banque.	<i>Amélioration du mécanisme de transmission monétaire</i>	<i>déc.-14</i>
Mise en œuvre d'un mécanisme d'adjudication hebdomadaire de devises.	<i>Assouplissement du taux de change</i>	<i>déc.-14</i>
<b>IV. Réformes structurelles/développement du secteur privé</b>		
Décrets d'application du nouveau code d'investissements en ligne avec l'objectif de protéger l'accès au marché et réduire les restrictions à l'investissement et la rationalisation des incitations.	<i>Soutien à une croissance équilibrée tirée par le secteur privé</i>	<i>mars-14</i>

**PIECE JOINTE 2 : PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE**

1. Le présent protocole établit ce qui a été convenu entre les autorités tunisiennes et les services du FMI concernant les définitions des critères de réalisation quantitatifs et repères indicatifs. Il précise en outre la teneur et la fréquence des données qui doivent être communiquées aux services du FMI aux fins de suivi du programme.
  
2. Les critères et repères quantitatifs sont précisés au tableau 1 du mémorandum de politique économique et financière (MEFP) joint à la lettre d'intention du 23 Janvier 2014. Pour les besoins du programme, tous les actifs, engagements et flux libellés en devises seront évalués «aux taux de change du programme», selon la définition donnée ci-après, à l'exception des éléments qui influent sur les comptes budgétaires de l'État, qui seront mesurés aux taux de change courants. Pour les besoins du programme il a été convenu de retenir, les taux de change correspondent au taux de référence comptable de la BCT au 31 Décembre 2012 comme décrits au tableau ci-dessous. Pour le DTS, le taux de change programme est 1 DTS = 2.38852 dinars tunisiens.

**COURS DES DEVISES EN DINAR TUNISIEN  
(TAUX DE REFERENCE COMPTABLE DE LA BCT)**

**31 Decembre 2012**

MONNAIES	UNITES	TAUX DE CHANGE
DINAR ALGERIEN	10	0,19860
RYAL SAOUDIEN	10	4,13930
DOLLAR CANADIEN	1	1,56175
COURONNE DANOISE	100	27,44020
DOLLAR DES ETATS-UNIS	1	1,55235
LIVRE STERLING	1	2,50510
YEN JAPONAIS	1000	18,02650
DIRHAM MAROCAIN	10	1,83535
COURONNE NORVEGIENNE	100	27,73730
COURONNE SUEDOISE	10	2,37995
FRANC SUISSE	10	16,95450
DINAR KOWEITIEN	1	5,51955
DIRHAM DES E.A.U	10	4,22660
EURO	1	2,04725
DINAR LIBYEN	1	1,23740
OUGUIYA MAURITANIENNE	100	0,51230
DINAR DE BAHREIN	1	4,11770
RYAL QATARI	10	4,26380

Source: Banque Centrale de Tunisie.

3. Les avoirs en or monétaire seront évalués au cours officiel de l'or établi à 0,6498 dinar pour un gramme d'or fin comme stipulé au décret no 86-785 du 18 aout 1986. Le stock d'or monétaire s'élève à 6,73 tonnes (6.739.902 grammes) d'or fin au 31 décembre 2012.

4. Aux fins de la communication d'informations, le Ministère des Finances, le Ministère du Développement et de la Coopération Internationale, l'Institut National de la Statistique (INS) et la Banque Centrale de Tunisie (BCT) utiliseront les normes et formulaires jugés appropriés pour la transmission des données couvertes par le présent protocole d'accord, sauf disposition contraire convenue avec les services du FMI.

## **I. DÉFINITIONS DES CRITÈRES DE RÉALISATION ET DES REPÈRES INDICATIFS**

### **A. Critères de réalisation et repères indicatifs**

5. Les critères de réalisation quantitatifs et repères indicatifs spécifiés au tableau 1 du MEFP sont :

#### **Critères de Réalisation**

- Un critère de réalisation (plancher) sur les réserves internationales nettes de la Banque Centrale de Tunisie.
- Un critère de réalisation sur les avoirs intérieurs nets (plafond) de la Banque Centrale de Tunisie.
- Un critère de réalisation (plancher) sur la balance primaire du gouvernement central, excluant les dons.
- Un critère de réalisation continu sur l'accumulation des arriérés extérieurs (plafond zéro).

#### **Repères Indicatifs**

- Un repère indicatif (plafond) sur le montant des arriérés intérieurs.
- Un repère indicatif (plafond) sur le montant des dépenses courantes primaires du gouvernement central.
- Un repère indicatif (plancher) sur les dépenses de capital en secteurs et programmes sociales prioritaires.

6. Mesure des critères. Les critères de réalisation sur les réserves internationales nettes et sur les avoirs intérieurs nets sont mesurés sur base trimestrielle sur la base du stock. Le

critère de réalisation sur le déficit du gouvernement central est mesuré sur base trimestrielle et sur base cumulative à partir de la fin de l'année précédente. Les facteurs de réajustement seront aussi appliqués à certains de ces critères. Le critère de réalisation sur l'accumulation des arriérés extérieurs est mesuré de manière continue.

### B. Définition institutionnelle

7. Le **gouvernement central** regroupe tous les ministères et agences qui relèvent de l'administration budgétaire centrale tel que suivi dans la loi organique du Budget de l'État. Les administrations régionales ainsi que les municipalités relevant de l'administration budgétaire centrale font partie du gouvernement central.

8. Les autorités s'engagent à avertir les services du Fonds de toute nouvelle entité et tout nouveau programme ou fonds budgétaire spécial ou extrabudgétaire qui pourrait être créé pendant la période d'application du programme pour exécuter des opérations de nature budgétaire. Ces fonds ou nouveaux programmes seront inclus dans la définition du gouvernement central.

### C. Plancher sur les Réserves Internationales Nettes de la BCT

9. Les **réserves internationales nettes (RIN)** de la Banque Centrale de Tunisie sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserves de la BCT et les engagements en devise de la BCT envers les non-résidents<sup>1</sup>.

10. Les **avoirs de réserve de la BCT** sont les avoirs extérieurs qui sont à la disposition immédiate et sous le contrôle de la BCT, tels que définis dans la 5<sup>ème</sup> édition du Manuel de la Balance des Paiements du FMI. Ceux-ci se composent de l'or, des avoirs en DTS, de la position de réserve au FMI, des devises convertibles, des soldes liquides détenus en dehors de la Tunisie ainsi que des titres et effets étrangers négociables achetés et escomptés.

11. Les **engagements en devises de la BCT** envers les non-résidents incluent tout engagement de vente des devises liées aux transactions des produits dérivés (tels que les swaps, futures, options), toute partie des avoirs de la BCT (e.g, or) utilisée comme collatéral,

---

<sup>1</sup> Les dépôts en devises des résidents (à l'exception du gouvernement) à la BCT sont une forme d'engagement extérieure de la BCT; pour des besoins opérationnels et comptables et en raison des considérations juridiques liées à la régulation des changes, la BCT enregistre les dépôts en devises des résidents dans la base monétaire. Afin de préserver la cohérence comptable des comptes de la BCT et respecter l'esprit de la définition standard des RIN dans le cadre des accords de confirmation avec le FMI, il est convenu (i) de retenir la définition comptable des engagements extérieurs présentée au bilan de la BCT au 31 décembre 2012 et (ii) adopter le principe d'ajuster les RIN (respectivement dans le sens opposé les avoirs intérieurs nets de la BCT) des variations des dépôts en devises des résidents à la BCT par rapport aux valeurs de l'année précédente. Il est en outre convenu que les dépôts en devises des résidents à la Banque Centrale incluent les éléments suivants de la monnaie centrale : Intervention/marche monétaire en devise, devises des intermédiaire agréées, placement en devises non cessibles, et tout autre poste des dépôts en devises des résidents créée ou inclus dans la monnaie centrale. Au 31 Décembre 2013, la valeur du stock des dépôts en devises des résidents à la BCT était de 1.852,07 millions de dollar au taux programme.

crédits en cours du FMI et du Fond Monétaire Arabe (FMA), et des dépôts auprès de la BCT d'organisations internationales, gouvernements étrangers et établissements bancaires et non bancaires étrangers. Les dépôts en devises du gouvernement auprès de la BCT sont exclus des engagements ainsi que toute allocation DTS reçue après le 15 Mai 2013.

12. Tous les titres de créance émis en monnaie étrangère par la BCT au nom de l'État avant le 15 mai 2013 seront exclus des engagements de la BCT. Tous les titres de créance émis en monnaie étrangère par la BCT au nom de l'État **après le 15 mai 2013** seront traités comme des **engagements de la BCT** sauf si les documents d'offre (prospectus) précisent clairement que (i) la BCT agit en tant qu'agent pour exécuter l'émission de tous les instruments de dette souveraine en monnaie étrangère dans les marchés internationaux avec l'objectif de couvrir les besoins généraux du budget de la République Tunisienne; (ii) la dette est un engagement du gouvernement central; et (iii) un protocole entre la BCT et le Ministère des finances prévoit clairement que la BCT est habilitée à acquitter tous les frais et coûts liés à la mise en œuvre de cette émission de même que les intérêts et le principal de la somme émise moyennant une déduction directe du compte courant au Trésor établi dans les livres de la BCT.

13. La valeur des avoirs de réserves et des engagements de la BCT seront calculés en utilisant les taux de change du programme (voir tableau au-dessus). Au 31 Décembre 2012, la valeur du stock des réserves internationales nettes était de 7,937 milliard de dollars US, avec le stock des avoirs de réserve étant égal à 8,645 milliards de dollars US et le stock des engagements de la BCT égal à 730,399 millions de dollars US.

#### D. Plafond sur les Avoirs Intérieurs Nets

14. Les **avoirs intérieurs nets de la BCT** sont définis comme étant la différence entre la **base monétaire** et les **avoirs extérieurs nets de la BCT**.

15. **La base monétaire comprend** : (i) la monnaie fiduciaire (monnaie en circulation hors banques et encaisses monétaires des banques commerciales); (ii) les dépôts des banques commerciales à la BCT (y compris en devises et la facilité des dépôts) et (iii) les dépôts de tous les autres secteurs à la BCT (créances des autres établissements financiers, dépôts des entreprises et particuliers).

16. **Les avoirs extérieurs nets de la BCT** sont définis comme étant la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCT, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve, et l'ensemble des engagements extérieurs de la BCT. Les avoirs extérieurs nets sont évalués aux taux de change du programme définis au tableau ci-dessus.

#### E. Plancher sur la balance primaire du gouvernement central (excluant dons)

17. Aux termes du programme, la **balance budgétaire primaire de l'administration centrale (dons budgétaires non compris, base caisse)** est mesurée sur la base de

financement et sera la somme négative du: i) financement extérieur net total; ii) recettes provenant de la privatisation; (iii) financement intérieur net bancaire; (iv) financement intérieur net non bancaire; plus les (v) intérêts sur la dette intérieure et extérieure payés par le gouvernement central et moins les dons budgétaires extérieurs reçus par le gouvernement central.

18. Le **financement extérieur net total** représente des emprunts extérieurs nets de l'État, c'est-à-dire les nouveaux décaissements de prêts et obligations moins les remboursements du principal. Les prêts projets et budgétaires du gouvernement central sont inclus, y compris toute forme de dette qui aide à financer les opérations du gouvernement central.

19. Les **recettes de privatisation** sont les recettes de l'État qui proviennent de la vente de tout actif de l'État. Ceci inclut les recettes provenant de la vente des participations de l'État dans des entreprises publiques et privées, des ventes d'actifs non financiers, ventes de licences, et la vente des biens confisqués excluant les saisies des comptes bancaires. Pour l'ajustement des RIN (voir ci-dessous), seulement les recettes de privatisation en monnaie étrangères sont incluses.

20. Le **financement intérieur net bancaire du gouvernement central** est la somme de: la variation des emprunts nets du système bancaire envers le gouvernement central (en dinar tunisien et en monnaie étrangère) et la variation des dépôts du gouvernement central à la Banque Centrale de Tunisie (ceci inclut tous les comptes du gouvernement central à la BCT notamment : (i) compte courant du Trésor ; (ii) compte du Gouvernement Tunisien (comptes divers dinars) ; (iii) comptes des prêts ; (iv) comptes de dons (v) comptes FONAPRA — FOPRODI ; (vi) compte spécial gouvernement tunisien en devises ; (vii) comptes courants du trésorerie payeur américain; (viii) comptes devises en attente d'affectation (sous compte : mise à disposition) ; (ix) et tout autre compte éventuel qui serait ouvert pour le gouvernement central auprès de la BCT).

21. Les **emprunts nets de l'État au système bancaire** se définissent comme étant la variation de l'encours des titres de l'État (bons et obligations du Trésor) détenus par des établissements bancaires et de tout autre emprunt du gouvernement central contracté auprès d'établissements bancaires, déduction faite des remboursements. Le stock des obligations non négociables émises au profit des banques lors de la recapitalisation des banques publiques, et dont le service est entièrement assuré par l'État, est exclu de l'encours de la dette du système bancaire sur l'État.

22. Le **financement intérieur net non bancaire** inclut : la variation de l'encours des titres de l'État (bons et obligations du Trésor) détenus par des établissements non bancaires (y compris la caisse de sécurité sociale) et de tout autre emprunt du gouvernement central contracté auprès d'établissements non bancaires, déduction faite des remboursements. Le total des bons du Trésor et des autres instruments de dette publique à prendre en

considération est calculé à la valeur nominale/faciale qui figure dans le bilan des institutions et ne comprend pas les intérêts courus.

#### F. Plafond sur l'accumulation des arriérés extérieurs

23. Les **arriérés de paiement au titre de la dette extérieure** sont définis comme étant les paiements (principal et intérêts) en retard au titre de la dette extérieure ou garantie<sup>2</sup> par le gouvernement central ou la BCT 90 jours après la date due ou à l'expiration de la période de grâce applicable.

#### G. Plafond indicatif sur l'accumulation des arriérés intérieurs

24. Pour les besoins du programme, les **arriérés de paiement au titre de la dette intérieure** sont définis comme étant les montants dus à des créanciers intérieurs financiers et commerciaux, qui sont en retard de 90 jours ou plus par rapport à une date d'échéance précise (ou telle que définie dans la période de grâce contractuelle éventuelle). Si aucune date d'échéance n'est précisée, les arriérés sont définis comme étant les montants dus à des créanciers intérieurs qui sont restés impayés pendant 90 jours ou plus par rapport à la date de signature du contrat ou réception de la facture.

#### H. Plafond indicatif sur les dépenses courantes du gouvernement central (excluant les paiements d'intérêts sur la dette publique)

25. Aux termes du programme, les dépenses courantes primaires du gouvernement central sont définis comme étant la somme des dépenses du gouvernement central en: i) salaires et traitement du personnel; ii) biens et services; (iii) transferts et subventions; (iv) les autres dépenses courantes non-allouées<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> La définition de la dette donnée dans les Statistiques de la dette extérieure : guide pour les statisticiens est la suivante : le montant de l'encours des engagements courants effectifs, non conditionnels, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et qui comportent l'obligation pour le débiteur d'effectuer un ou plusieurs paiements pour rembourser le principal et/ou verser des intérêts, à un ou plusieurs moments futurs, et qui sont dus à des non-résidents par des résidents d'une économie. La dette envers des non-résidents peut prendre plusieurs formes, notamment: (i) des prêts, c'est-à-dire des avances de fonds effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur à rembourser ces fonds à l'avenir (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits acheteurs) et des échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement garantis, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant ultérieurement au vendeur les actifs donnés en garantie (par exemple, accords de pension ou accords officiels de swap); (ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur permet au client de payer à une date postérieure à celle à laquelle les marchandises ont été livrées ou les services rendus; et (iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser des biens pendant un délai généralement plus court que la durée de vie de ces biens, mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur.

<sup>3</sup> Les méthodologies appliquées pour mesurer les rubriques des dépenses courantes du gouvernement central sont celles utilisées pour concevoir le tableau des opérations financières du gouvernement central présenté dans le cadrage macroéconomique.

## I. Plancher indicatif des dépenses sociales

26. Les **dépenses sociales** sont définies comme les dépenses de capital (dépenses de développement) en éducation et santé, les transferts aux familles nécessiteuses, le programme de formation emplois AMEL (et bourses universitaires), l'indemnité UTSS, l'allocation familiales, ainsi que les dépenses de développement du Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille, de la Jeunesse et des Sports, et des Affaires Sociales; y sont exclus toutes dépenses courantes (de gestion) des secteurs et programmes ci-dessus nommés ainsi que les dépenses liées aux subventions alimentaires et aux produits énergétiques.

## J. Facteurs de réajustement des critères de réalisation du programme

27. Les objectifs afférents **aux RIN** sont ajustés à la hausse (baisse) si la somme cumulée du financement extérieur net du gouvernement central (excluant prêts projets et tout accès des marchés des capitaux); la somme des dons budgétaires, les recettes de privatisation reçues en devises, l'augmentation (diminution) des dépôts en devise des résidents à la BCT s'avèrent plus (moins) importantes que les niveaux inscrits dans le tableau ci-dessous. Les objectifs afférents **aux RIN** sont aussi ajustés à la hausse (baisse) si le montant total des paiements comptants au titre du service de la dette extérieure du gouvernement s'avère moins (plus) importantes que les niveaux inscrits dans le tableau ci-dessous.

### Tunisie : Hypothèses sur les facteurs d'ajustement des critères de réalisation

(En millions de dollars E.U.)

	Années	2014			
		T1-Eff	T2-Eff	T3-Est	T4-Est
<b>Financement extérieur total</b>	4134.5	1267.9	659.0	1458.3	749.2
Bilateral	200.0	200.0	0.0	0.0	0.0
Financement multilatéral	2429.0	974.2	544.8	586.2	323.8
FMA (Fonds monétaire arabe)	76.0		76.0		
FMI (aide budgétaire)	1380.5	724.2	218.8	218.8	218.8
Groupe de la Banque mondiale	750.0	250.0	250.0	250.0	
UE	222.5			117.4	105.0
Marchés financiers	1100.0	0.0	0.0	800.0	300.0
Obligat. Intern. (possib. garantie US)	300.0				300.0
Obligat. Intern. (possib. garantie Japan)	300.0			300.0	
Sukuk	500.0			500.0	
Prêts projets	346.9	72.6	105.5	57.7	111.1
Autres (y compris transferts prêts à des entr. publ.)	58.6	21.2	8.8	14.4	14.3
<b>Dons</b>	137.9				137.9
<b>Recettes de privatisation</b>					
<b>Service de la dette extérieure</b>	954.4	208.2	294.5	198.6	253.2
Amortissement	607.1	116.0	190.9	112.1	188.1
Intérêts	347.2	92.2	103.5	86.5	65.0
<b>Dépôts de résidents en monnaies étrangères à la BCT 1/</b>					

Sources : autorités tunisiennes et estimations des services du FMI.

1/ jusqu'à Décembre 2013 depots des residents estimés a USD 1,852.07 millions

28. Les objectifs afférents aux **AIN** seront ajustés à la hausse (baisse) en fonction de l'ajustement du plancher des RIN à la baisse (hausse) au cas où la somme cumulée du financement extérieur net du gouvernement central (excluant prêts projets et tout accès des marchés des capitaux); la somme des dons budgétaires, les recettes de privatisation reçues en devises, l'augmentation (diminution) des dépôts en devises des résidents à la BCT s'avèrent moins (plus) importante que les niveaux inscrits dans le tableau ci-dessus. Les objectifs afférents aux **AIN** seront aussi ajustés à la hausse (baisse) en fonction de l'ajustement du plancher des RIN à la baisse (hausse) au cas où le montant total des paiements comptants au titre du service de la dette extérieure s'avère plus (moins) important que les niveaux inscrits dans le tableau ci-dessus. Dans le cas du plafond des AIN, ce montant sera converti en dinar tunisien au taux de change programme.

29. Les plafonds fixés pour les **AINs** de la BCT seront aussi ajustés à la baisse ou à la hausse du montant des réserves de la BCT libérées/mobilisées en raison d'une diminution/augmentation éventuelle du coefficient de réserves obligatoires.

30. Le plancher fixé sur **la balance primaire du gouvernement central**, excluant les dons, sera ajusté à la hausse/baisse en fonction du montant utilisé pour recapitaliser les banques publiques. Les montants de recapitalisation sont de 500 millions de dinars en 2013 (quatrième trimestre 2013) au tableau ci-dessus.

#### **K. Suivi et obligations de communication des informations**

31. Les résultats dans le cadre du programme seront suivis à l'aide de données fournies au FMI par les autorités tunisiennes, comme le précise le tableau ci-après, conformément aux définitions susmentionnées du programme. Les autorités transmettront dans les plus brefs délais toute révision des données aux services du FMI.

**INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS LE CADRE DU PROGRAMME**

<b>Type de Données et Description</b>	<b>Périodicité</b> hebdomadaire(h) ) mensuelle(m) Trimestrielle(t)	<b>Délai en jours</b>
<b>PIB:</b> Du côté de l'offre et de la demande au prix courant, constant et de l'année précédente, incluant les indices sectorielles	t	45
<b>Inflation:</b> Incluant l'inflation sous-jacente, des prix libres et non-libres	m	14
<b>Secteur Budgétaire</b>		
<b>Recettes Fiscales et Non fiscales de l'administration centrale éclatées par principaux type d'impôts et de non fiscal revenues</b>	m	30
<b>Dépenses totales:</b> courantes et en capital, Transfert et les subventions.	m	30
<b>Dépenses de capital:</b> par type de financement: domestique et externes (différencies entre prêts et dons). Et par principaux secteurs et projets (agriculture, social, infrastructure).	m	45
<b>Dépenses courantes:</b> par type de dépenses : salaires, biens et services, transfert.	m	45
<b>Dépenses sociales</b>	t	45
<b>Dettes Externe et Intérieure</b>		
<b>Encours de la dette externe et intérieure:</b> de l'administration centrale par instruments et par type de monnaie (en dinar et en devises avec son équivalent en monnaie nationale).	t	30

<b>Encours des arriérés intérieurs comme défini</b> par le protocole d'accord technique, ainsi que l'encours des engagements et paiements ordonnancés plus de 90 jours auparavant (par type de dépenses)	t	45
<b>Décaissement des prêts externes:</b> Éclatés entre prêts projets et prêts budgétaires par principaux bailleurs des fonds en identifiant les plus importants projets à financer dans la monnaie d'origine et son équivalent en dinars tunisiens convertis au taux de change en vigueur au moment de chaque transaction.	m	30
<b>Emprunts intérieurs auprès des banques et des établissements non bancaires :</b> incluant les obligations, les bons du Trésor et les autres émissions de titres	m	30
<b>Dette garantie par l'État ventilées :</b> par instruments et par type de monnaie (en dinar et en devises avec son équivalent en monnaie nationale)	m	60
<b>Service de la dette externe et intérieure:</b> amortissement et intérêts	m	60
<b>Arriérés des paiements externes :</b> dette extérieure contractée et garantie par l'État	t	30
<b>Rééchelonnement de dette :</b> rééchelonnement éventuel des dettes contractées et garanties par l'État, convenu avec les créanciers.	t	45
<b>Encours des comptes consolidés du gouvernement central à la BCT :</b> Encours des dépôts notifiés sera décomposé de la façon suivante : (i) Compte courant du Trésor; (ii) compte spécial gouvernement tunisien en devises et son équivalent en dinar; (iii) comptes divers dinars; (iv) comptes des prêts; (v) comptes des dons; (vi) comptes FONAPRA-FOPRODI; ; et (vii) comptes de devises en attente d'affectation (dont recettes de privatisation de Tunisie telecom).	m	30

<i>Secteur Externe</i>		
<b>Importation des Produit Pétroliers</b> : prix moyen à l'importation des principaux produits pétroliers	m	30
<b>Commerce extérieur</b> :	m	30
-exportations et importations de biens, y compris les volumes et les prix, par secteurs, - exportations et importations de services en valeur		
Dépôts : Stock des dépôts en devises, selon la résidence du détenteur	m	14
Dette externe :	t	30
Service de la dette extérieure (amortissement et intérêt) des agents institutionnels par instruments et par type de monnaie (en devises avec son équivalent en dinar)	m	30
Encours globale des décaissements de la dette extérieure des agents institutionnels par instruments et par type de monnaie (en devises avec son équivalent en dinar) (conformément à nos engagements de la NSDD)	t	90
Position globale extérieure brute de la Tunisie (conformément à nos engagements de la NSDD)	t	90
Balance de paiements : Préparé par la BCT	t	30
Secteur Monétaire et Financier		
Comptes de la BCT au taux de change courant: Tableau détaillé incluant le système monétaire	m	30
Comptes de la BCT aux taux de change du programme : Incluant les réserves internationales nettes	m	30

Opérations du Marche de Change, Marché interbancaire, marché de détail et transferts télégraphiques pour les achats de la BCT sur le marché de détail : ventes et achats de la BCT sur les marchés des changes au comptant, encours des opérations de swap de change de la BCT (fournir les informations détaillées sur les montants, sens des opérations, taux de change de référence au comptant, taux d'intérêt des la devise de contrepartie), information sur toute autres opérations d'échange et ventes fermes à terme, y compris les opérations d'échanges et les ventes fermes à terme du dinar. Les conditions des nouvelles transactions éventuelles (y compris reconduction/renouvellement des conditions existantes) seront aussi fournies.  <b>Réserves de change de la BCT</b> , détails sur leur composition par devises et par instruments, et sur les institutions où ces réserves sont détenues.	m	30
<b>Ratios de solidité des banques:</b> Indicateurs de solidité financière et des ratios de fonds propres réglementaires des différentes banques, y compris sur la qualité des actifs, profitabilité des banques. La désignation des différentes banques est facultative.	m	30
<b>Refinancement direct des banques commerciales par la BCT:</b> Détails par banque	m	14
<b>Taux d'intérêts:</b> Taux des dépôts, les taux interbancaires et les taux prêteurs	h	14
<b>Créances douteuses:</b> Stock des créances douteuses du secteur bancaire, et ventilation par banques commerciales.	q	60
<b>Bilan des banques commerciales</b> , y compris les états détaillés des profits et des pertes, conformément aux « Uniform Bank Performance Reporting » convenus avec les Services du FMI.	q	60

<b>Autres Informations à communiquer</b>		
<p><b>Informations sur la Politique Budgétaire, Monétaire et Financière</b> : Arrêtés ou circulaires nouvellement adoptés ou révisés concernant des modifications de la politique fiscale, l'administration fiscale, la réglementation des marchés des changes et la réglementation bancaire. Une copie des avis officiels de modification des tarifs de gaz et d'électricité et de toute autre surtaxe (automatique ou structurelle), ainsi que des prix des produits pétroliers et des prélèvements/surtaxes sur le gaz et le pétrole.</p>	j	3